

COMPTE-RENDU CSAL Du 19 novembre 2024

Après lecture des liminaires de la CGT et de Solidaires Finances Publiques
Quorum atteint, ouverture de la séance 14h05

A l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 10 septembre 2024 (pour avis)

PV approuvé à l'unanimité. Le service RH s'excuse de n'avoir transmis le PV en lecture suffisamment tôt, conséquence des dernières corrections de rédaction faite la veille de l'instance.

Une version modifiable (mode writer) pour le co-secrétariat est envisagée pour faciliter les corrections.

2. Calendrier des instances 2025 (pour avis)

Un planning des instances a été élaboré et nous a été présenté sur l'ensemble de l'année. Sur cette base, nous avons formulé comme chaque année des demandes : Les réunions prévues les lundis seront placées l'après-midi et celle du mardi le matin pour laisser un délai de transport suffisant pour rejoindre St Germain. Pas d'instances FS / CSAL sur la même journée. Pas de convocation durant les périodes de vacances scolaires.

Conscients de voir apparaître des modifications « au fil de l'eau », il a été approuvé à l'unanimité sur les principes évoqués en instance.

3. Présentation DUERP-PAP 2024 (pour avis)

Le DUERP / PAP soumis au vote des représentants a été rejeté par l'ensemble des OS en raison plus particulièrement de l'absence des remontées du SAPF de Châteauroux alors que nous avons révélé de nombreux problèmes lors d'une visite de service en septembre

Un GT préalable le 25 octobre faisait déjà apparaître cette absence.

Désormais le DUERP est accessible pour toutes les OS en consultation sur l'ensemble de l'année et sur un mois pour les chefs de service.

Quant au PAP proposé, il est un condensé de tous les risques révélés et donc s'avère incomplet.

La direction s'est engagée à obtenir les informations et ces documents nous seront représentés pour validation en intégralité dans une prochaine instance.

4. Bilan de la campagne d'entretiens professionnels 2024 (pour information)

Le service RH nous a présenté le bilan de la campagne d'entretiens professionnels. En observation, un seul recours hiérarchique a été formulé sur l'ensemble du SDNC.

L'agent a obtenu satisfaction dans ce recours.

5. Bilan télétravail (pour information)

2023 est la 2ème année de cycle complet de télétravail.

Au 31 décembre 2023, près de 55000 agents de la DGFIP ont bénéficié d'un ou plusieurs jours

de télétravail.

Sur l'année 2023, le taux mensuel de télétravailleurs s'est établi en moyenne aux alentours de 48,5 %.

Depuis, le nombre d'autorisations ne cesse d'augmenter avec 62% des agents de la DGFIP en bénéficiant au 30 juin 2024.

Quant aux refus de télétravail, au nombre de 82 en 2023, ils sont très rares et le nombre de recours limité.

L'essentiel des motifs est :

- l'activité n'est pas éligible ;
- l'agent manque d'autonomie ;
- le télétravail est incompatible avec le fonctionnement du service.

Des formations au télétravail existent mais très peu d'agents du SDNC y participent à ce jour.

Enfin, 17 agents bénéficient pour des raisons médicales d'aménagement de poste en télétravail au SDNC et 5 agents pour une situation de vulnérabilité.

En observation, Solidaires Finances Publiques s'est heurté à un refus de la direction de recourir à un 3^e jour de télétravail pour ceux qui le souhaitent. La direction continuera de limiter ce dispositif à 2 jours maximum.

Nous constatons que l'argument écologique, développé par la DG dans toutes ses orientations, n'est seulement retenu que quand il va dans le sens de ses objectifs d'économie budgétaire.

6. Dissolution anticipée de la BNIPF (pour avis)

Mr Binet avait déjà évoqué cet objectif à horizon 2026. Suite à la création des SAPF, la coexistence des 2 services était considérée à l'époque comme transitoire.

Le contexte actuel de baisse du délai de publication et du stock, la baisse de demande de renforts d'agents BNIPF dans les SPF et la volonté de sédentariser ses 28 agents amène la nouvelle direction à décider d'anticiper cette date en actant la dissolution au 31/08/2025.

La direction nous a présenté les lignes directrices du dispositif qu'elle compte mettre en œuvre, soit :

- un accompagnement personnel en étant à l'écoute des agents et répondre au mieux aux problématiques personnelles ;
 - tous les agents de la BNIPF seront inscrits au mouvement national de mutation en fin d'année 2024, à effet au 1^{er} septembre 2025 ;
 - un accompagnement à la mobilité fonctionnelle pour les agents en besoin de formation dans leur nouvel emploi ;
 - un accompagnement financier dans le cadre de changement de résidence administrative, de la restructuration du service, d'une perte financière due à ces changements.
- Une indemnisation est prévue également en cas de départ volontaire ou rupture conventionnelle.

Des règles de priorité seront applicables dans le cadre du décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019. Ils bénéficieront des priorités suivantes :

- une priorité de rang 1 pour rejoindre tous les SAPF ;
- une priorité pour retrouver un emploi au SDNC sur le seul site de Saint Germain (hors BNIC)
- une garantie d'obtenir un emploi sur la DDFIP des Yvelines.

La direction nous informe que ces règles sont proposées aux agents de la BNIPF depuis 2020. Une réunion en visio aura lieu le 20 novembre pour exposer tous ces éléments aux agents de la BNIPF.

Des créations de poste en nombre sont prévues dans les services SAPF.

Pour Solidaires Finances Publiques, les conditions de cet accompagnement sont essentielles. Nous nous inquiétons sur les situations personnelles de ces agents, notamment sur des situations médicales compliquées d'une partie des effectifs. Dr Neau rappelle qu'il est important d'y être vigilant et de ne pas hésiter à contacter les interlocuteurs sociaux et la médecine du travail en cas de difficulté.

Solidaires Finances Publiques sera vigilant sur le respect des engagements évoqués.

Solidaires a demandé également que soit élargie les priorités au département de résidence. En réponse, le fait d'être agent du SDNC ne le permet pas compte-tenu des règles de gestion du mouvement de mutation en vigueur.

Soumis au vote, cette dissolution a été rejetée unanimement par les organisations syndicales présentes.

En conséquence, nous serons reconvoqués sur le sujet pour une nouvelle instance.

7. Plan de mobilité employeur (pour information)

Il s'agit d'une démarche EcoFip visant à mettre en place un plan de transition écologique au sein du SDNC.

Cette fin d'année, l'axe principal est le plan de mobilité employeur interrogeant les agents de Saint Germain en

Laye sur leurs déplacements domicile-travail et ceux en pose méridienne.

Un état des lieux par enquête sera réalisé auprès de ces agents.

Un plan d'action en découlera en 2025.

8. Présentation des résultats du COM (pour information)

Le COM (Cadre Objectif Moyens) 2023 – 2027 au SDNC s'articule autour de plusieurs pôles :

- l'ANFI Atelier Numérique du Foncier Innovant : Le foncier innovant permettra d'industrialiser et de faciliter les travaux de mises à jour fiscales et topographiques des éléments bâtis (piscines, bâtis isolés, extension à venir). Les nouvelles données fiabilisées permettent de lutter contre la fraude fiscale. Les recettes fiscales générées par cette solution profitent aux collectivités locales.

- Le SDNC au cœur de l'attractivité de la DGFIP : Création du réseau des ambassadeurs, participation du SDNC aux forums des métiers, Geodatadays, accueil de stagiaires

- Réussir la transition numérique : Acquisition certifiée des données 2042 papier, exploitation des données numérisées, numérisation des données des déclarations H1.

- Être exemplaire en matière d'écoresponsabilité : Des investissements pour réduire les émissions de gaz à effets de serre, des modes de transport adapté pour réduire l'empreinte carbone, protéger les ressources en eau, limiter l'archivage, recycler le mobilier.

- Développer de nouveaux espaces de travail : Espaces de flex-office et de coworking, participation en 2024 à la rénovation des espaces d'accueil de 34 services du réseau DGFIP.

- Développer des outils au service des agents : Développement et maintenance d'applications diverses.

- Déploiement du réseau des SAPF : 18 SAPF déployés sur l'ensemble du territoire avec une offre de service enrichie en 2024 (renforcement de la formation des agents / contrôle interne croisé / qualité du fichier / mentorat).

9. Questions diverses

- Pas de calendriers SDNC grand modèle en cette fin d'année. Restriction budgétaire oblige !!
- Ponts naturels : Les directives ministérielles seront appliquées par le SDNC si les ponts naturels sont supprimés en 2025. Pas de fermeture de service envisageable même si le service est en back-office
- Les travaux d'installation de la BNIC de Toulouse : La DDFiP 31 n'a pas les budgets en fin d'année pour finaliser. Les travaux seront bien réalisés en 2025.
- Le stationnement des voitures personnelles est autorisé sur le parking de Ranguel lors des déplacements pro avec la voiture électrique.
- Les nouvelles questions concernant l'utilisation du véhicule électrique sont à transmettre sur la BALF évènementiel.